



**HAL**  
open science

## Quand les migrants sont français : La population française de Pondichéry

Antoine Jacquet, Aurélie Varrel, Audrey Richard-Ferroudji

► **To cite this version:**

Antoine Jacquet, Aurélie Varrel, Audrey Richard-Ferroudji. Quand les migrants sont français : La population française de Pondichéry . Cahiers des IFRE, 2016, Migrations, reconfigurations, 3, pp.58-67. halshs-01431694

**HAL Id: halshs-01431694**

**<https://shs.hal.science/halshs-01431694>**

Submitted on 17 Jan 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# QUAND LES MIGRANTS SONT FRANÇAIS : LA POPULATION FRANÇAISE DE PONDICHÉRY

Antoine Jacquet (École polytechnique)  
Aurélien Varrel et Audrey Richard-Ferroudji  
(Institut français de Pondichéry)

*Cahiers des IFRE #3, décembre 2016, p. 58-67.*

diaspora  
France  
Inde  
migration  
nationalité  
prospective  
recensement

## PLUSIEURS MILLIERS DE FRANÇAIS À PONDICHÉRY : UNE POPULATION DIVERSE, MOBILE ET MAL CONNUE

Alors que la question des migrations est devenue un motif incantatoire dans le débat public français et européen, cet article<sup>1</sup> propose de retourner la focale en se penchant sur les migrations des Français à l'étranger, cela à travers le cas de la population française de Pondichéry. Située dans la partie sud-est de la péninsule indienne, la ville de Pondichéry est un ancien comptoir français rétrocédé à la République de l'Inde en 1954 après presque trois siècles de domination française<sup>2</sup>. Elle constitue une destination d'expatriation pour un certain nombre de fonctionnaires français ainsi que de Français

désireux d'entreprendre ou de vivre à l'étranger. Cependant, ceux-ci restent moins nombreux que la communauté française d'origine indienne. Communément désignée par le terme de franco-pondichéryenne, cette dernière a bénéficié d'un accès à la nationalité française unique dans l'histoire coloniale française et depuis la cession des colonies françaises à l'Inde indépendante<sup>3</sup>. Une deuxième originalité tient au fait que la population française de Pondichéry semble se maintenir démographiquement sur place depuis l'Indépendance. Les différents groupes entretiennent un champ migratoire (Simon, 2008) dense entre la France et l'Inde qui se singularise par le fait que ses acteurs sont français<sup>4</sup>. Ce cas offre ainsi l'occasion d'une démarche réflexive sur la circulation

migratoire des Français, les conditions d'accès à la nationalité et la fabrique historique et démographique des communautés françaises à l'étranger, ainsi que la difficulté à identifier et compter les Français hors de France (Simon et Guedj, 2015, p.48). Cette dernière difficulté correspond à un problème méthodologique général s'agissant des migrants.

Le passé colonial distingue aujourd'hui encore Pondichéry de l'État du Tamil Nadu. En effet, la ville se trouve dans une enclave administrative à l'intérieur de cet État : le *Union Territory* de Pondichéry, qui jouit d'une autonomie relative, sous contrôle du gouvernement central indien<sup>5</sup>. Après l'Indépendance, le Traité de cession des Établissements français

<sup>1</sup> Cet article écrit à six mains s'appuie sur des éléments issus du mémoire d'Antoine Jacquet, *Caractériser la population "franco-pondichéryenne" et ses dynamiques*, rapport de stage de recherche Ecole Polytechnique/IFP, 39 p., soutenu en 2015, qui a été encadré par Aurélien Varrel et Audrey Richard-Ferroudji à l'Institut français de Pondichéry.

<sup>2</sup> 1954 est la date du transfert *de facto* ; il faudra attendre 1956 pour la signature du traité et 1962 pour sa ratification par l'Assemblée.

<sup>3</sup> Un « droit d'option » similaire est donné en 1960 aux ressortissants des ex-territoires d'outre-mer de la République française (loi n°60.752 du 28 juillet 1960) via déclaration dite « de reconnaissance » de la nationalité française. Les conditions faites à la population des colonies françaises d'Inde se démarquent aussi de celles qui prévalent dans l'Inde britannique.

<sup>4</sup> La Constitution indienne interdit la double nationalité, donc on perd sa nationalité indienne en étant naturalisé français, mécanisme qui est assuré par les accords bilatéraux.

<sup>5</sup> Le Tamil Nadu (Pays Tamoul) est l'un des vingt-neuf États de l'Inde ; il faut y ajouter sept *Union Territories*, dont celui de Pondichéry. Le Territoire de Pondichéry (figure 1a) est lui-même composé de quatre des cinq anciens Établissements français de l'Inde : Pondichéry, Karikal, Mahé et Yanam (le dernier, Chandernagor, a été rattaché à l'état du Bengale dès 1950). Dans la suite, nous ne précisons pas que le propos concerne l'ensemble du Territoire ; Pondichéry, et dans une moindre mesure Karikal, sont par l'importance relative de leur population les principales villes significatives d'un point de vue démographique (figure 1b), même si les quatre comptoirs ont historiquement contribué aux mouvements migratoires.

## ENCADRÉ 1 : TERMINOLOGIE

*L'usage local réserve généralement le terme de Franco-Pondichérien aux familles d'origine indienne qui ont opté tôt (en 1962 ou peu après) pour la nationalité française. Parmi eux, beaucoup ont été militaires de carrière ou fonctionnaires. Ces familles vivent aujourd'hui entre la France et Pondichéry, revenant notamment en Inde à l'âge de la retraite.*

*Le terme « expatriés » désigne plutôt les Français sans origine indienne qui s'installent à Pondichéry pour un séjour de quelques années en moyenne : fonctionnaires, chercheurs, entrepreneurs ou salariés du privé, mais aussi une population flottante de stagiaires, volontaires d'Auroville et touristes qui restent plus ou moins longtemps.*

*Il convient cependant de souligner que ces termes n'ont pas de définition conventionnelle, ni de statistiques propres. Ils conservent une certaine malléabilité dans leur usage, observée lors des enquêtes.*

en Inde a donné aux ressortissants du comptoir le droit d'opter pour la nationalité française, ouvrant ainsi la possibilité d'une pérennisation de la présence française en Inde. 7106 Pondichériens déclarèrent en 1962 vouloir rester français. En 2014, on dénombre 6739 personnes enregistrées auprès du Consulat général de France de

Pondichéry. Cela représente plus de deux tiers des Français inscrits en Inde auprès des instances consulaires, mais une minorité de la population locale (d'après le Census of India, les Français représentaient 0,5 % de la population du Union Territory en 2011). La stagnation des chiffres n'est qu'apparente car d'une part cette population est très mobile, d'autre part la nationalité française ne s'est

pas transmise de façon uniforme et la transmission ne s'est pas arrêtée en 1963. Les « Franco-Pondichériens » (voir encadré 1) sont numériquement majoritaires dans le décompte. Cependant, l'image du Franco-Pondichérien, ancien militaire français retraité à 35 ans, fréquemment convoquée dans les médias français, est loin d'être représentative de l'ensemble de cette population. Le dernier rapport conséquent sur la population française à Pondichéry date de 1990 (Michalon, 1990). S'y ajoutent des travaux divers mais qui récemment ont porté sur les populations d'origine indienne en France plutôt que sur le champ migratoire dans son ensemble. La population française de Pondichéry est finalement mal connue, produit à la fois de dynamiques locales postcoloniales, de la circulation migratoire dense entre Pondichéry et la France, et de la mobilité internationale croissante des Français.



Source : Données du Consulat, 2014.

Figure 1a : Le Territoire de Pondichéry, composé des quatre anciens Établissements français de l'Inde

Cet article s'appuie sur une recherche<sup>6</sup> conduite en 2015 dont l'objectif était de mieux caractériser cette communauté française marquée par une grande diversité. Il s'agissait d'apporter des éléments de prospective sur son devenir démographique. La première partie propose de retracer l'histoire de l'accès à la nationalité française à Pondichéry afin de mieux comprendre la diversité en présence et la spécificité de la catégorie des Franco-Pondichériens. Elle s'appuie sur la littérature historique et sociologique disponible et sur un travail d'enquête qualitatif<sup>7</sup> conduit en 2015. Elle détaille en particulier les modalités d'accès à la nationalité au fil du temps. La seconde partie porte sur la

<sup>6</sup> Cet article est issu du mémoire d'Antoine Jacquet, *Caractériser la population "franco-pondichérienne" et ses dynamiques*, soutenu en 2015, mené à l'Institut Français de Pondichéry.

<sup>7</sup> En pratique, une dizaine d'entretiens ont été conduits, couplés à l'observation de différentes réunions ; une restitution de l'analyse auprès de personnes interrogées a eu lieu.

Pondichéry	4513
Karikal	649
Mahé	68
Yanaon	66
Autres	1443
– dont Chennai	772
– dont Auroville	262
Total	6739

Source : Données du Consulat, 2014.

Figure 1b : Répartition géographique de la population française inscrite au Consulat (Nombre d'inscrits en 2014)

dynamique démographique et migratoire actuelle et à venir de cette population, en proposant des estimations qui tentent de pallier aux limites des données disponibles.

## LA DIVERSITÉ COMME HÉRITAGE DU « CREUSET » COLONIAL

### SUJETS DE L'EMPIRE COLONIAL FRANÇAIS

Les Français s'installent à Pondichéry dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, quand le village côtier est cédé à la Compagnie française des Indes. Sous l'impulsion de son premier gouverneur François Martin, Pondichéry devient un comptoir commercial stratégique pour la France qui prospère particulièrement sous le mandat de Duplex (1742-1754), au point d'attirer l'attention de la Compagnie anglaise des Indes orientales. Ceci déboucha durant la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle sur des affrontements militaires qui ravagèrent la

ville. Pondichéry revient sous domination française en 1816, avec interdiction d'y entretenir une activité militaire, mais pas de reprendre l'activité commerciale.

D'un point de vue juridique, les habitants de Pondichéry ont toujours été libres, à la différence des esclaves des Antilles et de La Réunion (Deschamps, 1997). Sujets de l'Empire colonial français, ils sont régis par leur statut personnel, c'est-à-dire qu'ils ne relèvent pas du Code civil français. Lors de l'abolition de l'esclavage en 1848, les sujets de l'Inde française obtiennent en même temps que les esclaves nouvellement émancipés l'inscription à l'état civil français, accompagnée du droit de vote.

### LE DÉCRET DU 21 SEPTEMBRE 1881 : LES « RENONÇANTS »

Les ressortissants des Établissements français de l'Inde peuvent ainsi devenir citoyens français à part entière en faisant acte de renonciation. Ils sont dès lors inscrits à l'état civil et relèvent du Code civil français. Le décret du 21 septembre 1881 actualise et règle les modalités de l'acte de renonciation, jusque-là rare, qui accorde le droit aux ressortissants des comptoirs de renoncer à leur statut personnel (un acte qui saisit aussi femme et enfants mineurs). C'est un moyen potentiel pour les chrétiens de ne plus être régis par le droit coutumier hindou ou musulman. Mais en pratique, la renonciation attire en premier lieu les parias<sup>8</sup>, qui y trouvent un moyen de réintégrer une société de laquelle ils étaient exclus par le système de castes hindou. La crainte de l'amalgame aurait incité la plupart des chrétiens non

<sup>8</sup> Le terme "paria" est une déformation du nom d'une sous-caste (*paraiyar*) dite intouchable, située tout au bas de la hiérarchie rituelle hindoue dans le pays tamoul.

intouchables à maintenir leur statut personnel, à l'exception d'une partie des hautes castes (Vellaja) (Michalon, 1990). Quelques familles musulmanes choisirent aussi la renonciation. Le statut de « renonçant » est intermédiaire entre ceux « d'Européen » et « d'indigène », ce qui se traduit par exemple dans la création de trois listes électorales distinctes pour ces catégories respectives.

## ENCADRÉ 2 : L'INDOCHINE, POINT DE PASSAGE DE NOMBREUSES FAMILLES FRANCO- PONDICHÉ- RIENNES

*Pondichéry était un point de départ vers les autres territoires de l'empire colonial français jusqu'aux derniers jours de la colonie. Les départs se font en particulier vers l'Indochine pour un effectif conséquent de Pondichériens, fonctionnaires et militaires en tête (Guilmoto, 1991). Entre la chute de Diên Biên Phu en 1954 et celle de Saïgon en 1975, la plupart doit quitter l'Indochine, soit directement pour la France métropolitaine, soit vers les territoires d'outre-mer ou les administrations des colonies africaines. Beaucoup passent au moins à un moment par Pondichéry, en attente de reclassement, voire y restent, renouant des liens distendus (Marius, 2007-2009 ; Pairaudeau, 2007).*



Il ouvre également l'accès à la fonction publique française outre-mer, le droit de s'engager dans l'armée et l'instruction obligatoire à partir de 1893. La conjonction de ces nouveaux acquis avec le manque de perspectives de carrières sur le territoire de Pondichéry entraîne beaucoup de renonçants vers l'administration coloniale d'outre-mer (notamment en Indochine) et l'armée.

### LE TRAITÉ DE CESSION DE 1954 : LES « OPTANTS »

L'année 1954 marque la cession des Établissements français de l'Inde à la République indienne nouvellement constituée : les négociations entre Pierre Mendès France et Jawaharlal Nehru aboutissent à un traité proposant

aux ressortissants des ex-comptoirs le choix entre nationalité indienne ou française. À partir du 16 août 1962, les Pondichéryens disposent de six mois pour notifier au consulat de Pondichéry leur souhait de conserver la nationalité française (la nationalité est aussi attribuée aux enfants mineurs si la demande les mentionne expressément). Sans démarche de leur part, ils se verraient attribuer par défaut la nationalité indienne. Au 15 février 1963, date de la clôture des inscriptions, 4944 « optants » ont fait une déclaration, pour un total de 7106 personnes en comptant les enfants. Michalon (1990) dénombre 95,1 % de renonçants parmi les 7106 optants. La population ayant opté pour la nationalité française en 1962-63 est donc majoritairement issue d'un processus décisionnel

remontant au XIX<sup>e</sup> siècle. Pour les autres, « l'option » semble entourée d'un flou qui pourrait expliquer son faible succès. 9,5 % des ayants droit seulement ont opté (soit 1,8 % de la population pondichéryenne totale). De complications administratives en rumeurs, les populations les plus humbles et les non-francophones ont été largement tenues à l'écart du droit d'option de facto (Dassaradanayadou, 2007).

### LES FAILLES DU TRAITÉ OU LA NATIONALITÉ FRANÇAISE À TOUT PRIX

Aux 7106 optants de 1963 s'est rapidement ajoutée une autre vague de Français. Le traité de 1954 omet en effet certains cas de figure, auxquels la lettre interprétative du 26 novembre 1969 produite par



© Audrey Richard-Feroudji

Le Monument aux morts de la Première Guerre Mondiale, Cérémonie du 11 novembre 2016





Au centre de Pondichéry, le bâtiment de l'ancienne Banque d'Indochine, aujourd'hui occupé par une banque indienne nationalisée, rappelle les liens étroits entre ces deux parties de l'empire colonial français.

l'administration française tente de pallier. Ceux qui éprouvent des regrets quant au choix de la nationalité indienne ou ceux qui n'avaient pas été informés correctement peuvent sous certaines conditions faire valoir leur droit à la nationalité française – et cela jusqu'à aujourd'hui. Le nombre de Pondichéryens non saisis par le traité n'est pas négligeable, aussi les rangs des Franco-Pondichéryens ont-ils continué à grossir depuis 1963. Dans le même temps, la nationalité française est devenue un graal recherché. Le mariage y a donné droit dans un premier temps : une union avec un(e) Pondichéryen(ne) français(e) confère cette nationalité aux enfants issus du mariage (et aussi au conjoint jusqu'en 1973) ; la nationalité a pris une valeur telle qu'elle entre dans le calcul

de la dot<sup>9</sup> (Michalon, 1990). Les revendications de nationalité française deviennent courantes et s'appuient aujourd'hui sur un nombre croissant de décisions favorables. Désormais, les demandeurs outrepassent souvent le service administratif dédié (démarche qui peut prendre plusieurs années) et saisissent directement le tribunal, cela malgré le coût financier élevé de ce recours. En 2014, on dénombre 140 procédures qui ont abouti à une délivrance de certificat de nationalité, permettant ensuite à des familles entières d'accéder à la nationalité française. Parmi ces revendications figurent des tentatives de fraude : le service

<sup>9</sup> Rappelons que la pratique de la dot (c'est-à-dire le versement d'une forte somme en espèces et en nature par la famille d'une future mariée à la famille du futur marié) continue de prévaloir en Inde en dépit de son interdiction légale en 1961.

d'état civil du consulat de Pondichéry en a détecté 87 en 2014, allant du simple document d'état civil falsifié à l'usurpation d'identité.

L'effectif et l'évolution de cette catégorie de « nouveaux Français » sont méconnus, alors qu'ils représentent une part non négligeable de la population française et pèse sur son évolution socio-démographique. En effet avoir la nationalité française à Pondichéry donne accès à certaines aides (bourses scolaires, pensions de retraite) et surtout permet d'avoir un passeport français qui ouvre la mobilité internationale. Ainsi les revendications, ainsi que quelques naturalisations, viennent augmenter presque quotidiennement le nombre des Pondichéryens français – et participent ainsi à la fluctuation de leur nombre, tout comme les soldes naturel et migratoire.

## LA (PETITE) DIASPORA FRANCO-PONDICHÉRIENNE, FOYER DE RETOURS ?

En outre la mobilité des Franco-Pondichériens entre la France et l'Inde participe à la variabilité de la population française à Pondichéry. Tout d'abord nombre des nouveaux Français partent tenter leur chance en France, où le succès n'est pas toujours au rendez-vous, ce qui amène certains à revenir à Pondichéry et d'autres à rester en France malgré les difficultés<sup>10</sup>. Même s'il s'agit de ressortissants français, ces personnes rencontrent des problèmes similaires à ceux des migrants (Moliner, 2009 ; Goreau-Ponceaud, 2013). Ensuite, beaucoup de Franco-Pondichériens choisissent de scolariser leurs enfants au Lycée français. Ceux-ci partent ensuite en France pour étudier puis y restent pour travailler. Les voyages réguliers dans les deux sens sont la norme, dans la limite des moyens financiers. Les chiffres disponibles sur la population d'origine pondichérienne dans l'Hexagone sont des estimations : Lakshmi Dassaranayadou (2007) évoque 50 000 Pondichériens en France en 2007 ; à la même date, Servan-Schreiber et Vuddamalay (2007) estiment ce nombre entre 20 000 et 40 000. La création de l'Overseas Citizenship of India (OCI) par le gouvernement indien en 2005 a rebattu les cartes. Ce statut, auquel peuvent prétendre les personnes ayant au moins un aïeul indien, offre l'équivalent d'un visa à vie pour l'Inde et facilite l'installation résidentielle et économique, entre autres avantages (investissements

<sup>10</sup> Les personnes impliquées dans ces démarches, certaines très pauvres, parlent parfois uniquement le tamoul ou mal le français : toutes ne vont pas en France mais c'est une difficulté majeure pour celles qui le font.

en Inde facilités, par exemple) (Therwath, 2007 ; Carsignol, 2011). Créé pour favoriser les liens entre la diaspora indienne et son pays d'origine, ce dispositif concerne directement la population franco-pondichérienne car il rend plus aisé un retour en Inde. Néanmoins son effet à long terme sur le retour de Français d'origine indienne, qui seraient attirés par l'attractivité accrue de l'Inde, est incertain.

Cette première partie a mis en évidence les membres d'une communauté transnationale postcoloniale, qui oblige à repenser la catégorie Français de l'étranger et pointe les difficultés de l'appareil administratif à suivre la trajectoire de ces Français.

## CARACTÉRISER LA DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE FRANCO-PONDICHÉRIENNE : APPROCHES STATISTIQUES ET PROSPECTIVES

### DES DONNÉES DISPONIBLES LIMITÉES : LES INSCRIPTIONS AU CONSULAT

Avant de se lancer dans une étude statistique, il est nécessaire dans un premier temps de s'arrêter pour discuter d'un obstacle classique lorsque l'on s'intéresse aux migrations de population : la fiabilité des chiffres. Les mouvements migratoires sont difficiles à quantifier puisqu'ils ne sont pas systématiquement enregistrés. À Pondichéry, comme dans toutes les représentations consulaires, on sait que l'effectif réel de la population française locale est sous-estimé par les chiffres officiels. La raison est connue : les registres consulaires comptabilisent uniquement les personnes signalant

leur présence. Cette démarche administrative est « vivement recommandée » pour des questions de sécurité et ouvre certains droits mais elle est largement ignorée (en connaissance de cause ou non) par un grand nombre de Français<sup>11</sup>.

Toute tentative d'estimation du nombre et des besoins des ressortissants français dans la région doit élaborer des solutions pour pallier au problème des données, en particulier pour une prospective à moyen et long terme. Les Français d'origine pondichérienne en particulier ne sont pas tous recensés. Certains d'entre eux alternent les périodes de résidence entre la France et l'Inde sans nécessairement le déclarer. L'OCI facilite ces déplacements et rend leur suivi plus difficile. Une autre omission pose un véritable problème : la non-déclaration des naissances. Alors que l'état civil français repose en grande partie sur l'acte de naissance, celui-ci n'est pas systématiquement dressé en Inde. Certains Français nés à Pondichéry n'ont donc jamais été déclarés ni inscrits dans les registres. C'est ainsi que peuvent « réapparaître » des familles entières de Français qui avaient disparu du registre des inscrits parfois pendant plusieurs générations. Enfin il ne faut pas oublier la population flottante de Français de métropole (cf. encadré 1), dont les effectifs sont également mal saisis dans les statistiques officielles par défaut de déclaration. Dans le cadre du travail présenté ici, nous avons renoncé à effectuer une enquête complémentaire en raison de l'impossibilité de recenser de cette population (quelques milliers d'habitants en

<sup>11</sup> D'après le *Dictionnaire des migrations internationales*, la population française à l'étranger serait comprise entre 2 et 3 millions de personnes, alors que seuls 1 642 000 sont enregistrés au total (Simon, 2015, p.48).



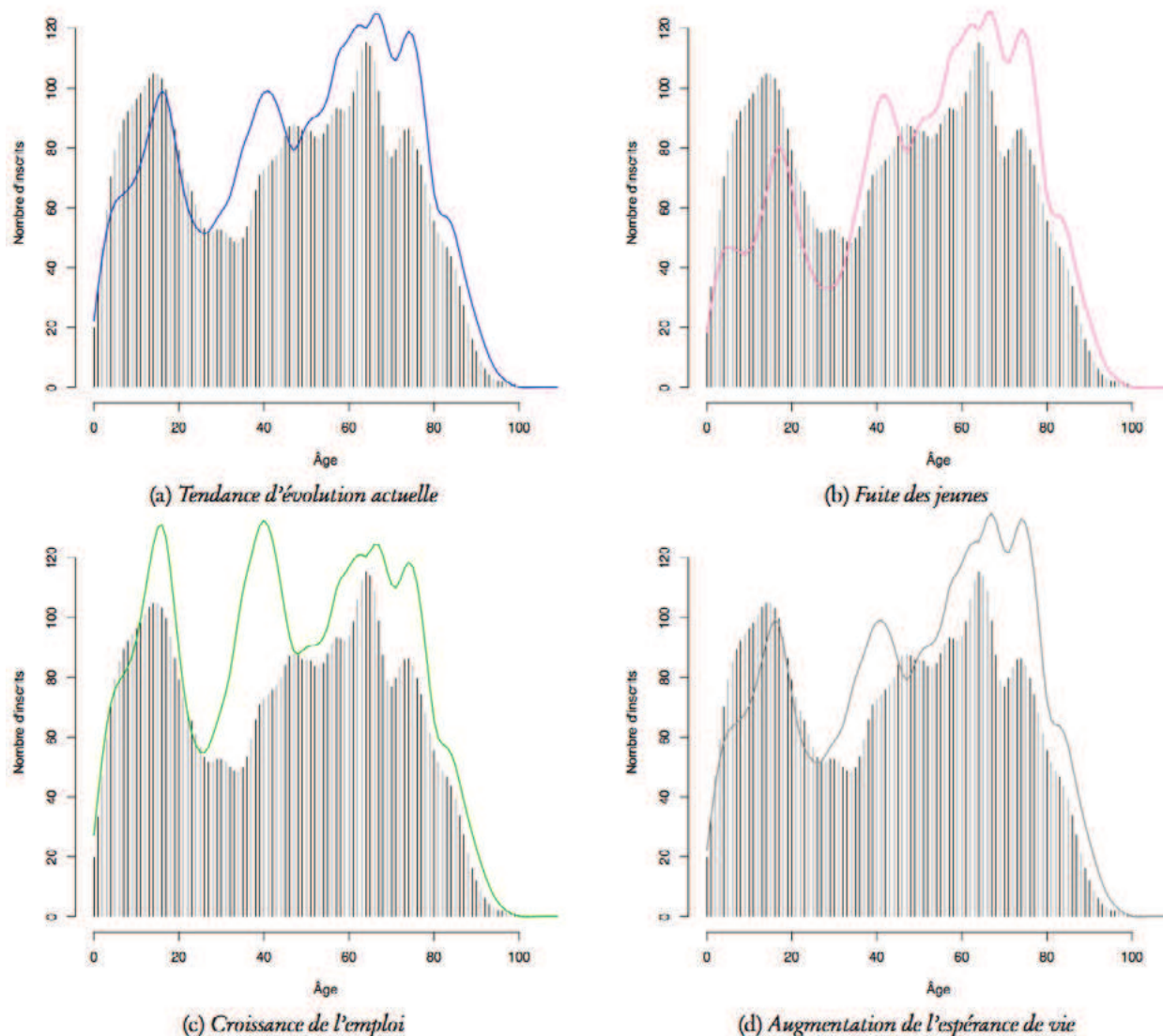


Figure 2 – Pyramide des âges en 2014 (diagramme en bâtons) et évolution attendue d'ici 2025 (courbe) selon quatre scénarios.

partie cachés dans un Territoire qui en compte plus d'un million). Nous nous sommes donc appuyés sur les chiffres disponibles.

### TROIS SCÉNARIOS PROSPECTIFS DÉMOGRAPHIQUES D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

En utilisant des outils classiques de démographie tels que le taux de fécondité ou l'évolution des cohortes dans le

temps (Leridon et Toulemon, 1997) et en les appliquant aux statistiques disponibles au consulat pour la période 1995–2015, nous avons pu établir des projections concernant l'évolution de la population française recensée à Pondichéry. Pour mettre en valeur la tendance d'évolution récente dans nos résultats, nous utilisons une pondération qui favorise les dernières années. En plus des résultats obtenus par estimation directe, nous envisageons trois scénarios différents :

- //// une croissance du marché de l'emploi de Pondichéry et sa région (hypothèse reposant sur le taux de croissance économique nationale) ;
- //// une fuite des jeunes Pondichériens français vers la France ;
- //// une augmentation de l'espérance de vie.

Ces trois scénarios sont obtenus en modifiant légèrement les taux d'évolution annuels de certaines catégories d'âge. Une



croissance du marché de l'emploi est supposée retenir ou même attirer des adultes en âge de travailler. Une fuite des jeunes serait due à une augmentation des départs d'étudiants et jeunes travailleurs. Enfin, nous traduisons une augmentation de l'espérance de vie par une réduction de la mortalité.

Les statistiques de 2014 donnaient 6739 Français inscrits à Pondichéry. Nos estimations indiquent une augmentation de ce nombre d'ici à 2025. C'est la croissance du marché de l'emploi qui entraînerait la plus forte croissance de la population française recensée à Pondichéry (8390 en 2025). Inversement, une fuite des jeunes entraînerait la plus faible augmentation (6770 en 2025). Les deux autres profils donnent des résultats intermédiaires (7470 selon la tendance d'évolution actuelle, 7730 dans le cas d'une augmentation de l'espérance de vie).

Le traitement démographique par évolution des cohortes nous permet cependant une analyse plus fine puisqu'elle fournit également des pyramides des âges prospectives pour chaque scénario (figure 2).

Sur ces pyramides, nous constatons que l'augmentation du nombre des inscrits s'accompagne d'un vieillissement prononcé de la population. Celui-ci s'explique par les retours de Français pondichériens de l'étranger à la retraite. Il serait amplifié par une augmentation de l'espérance de vie ou une fuite des jeunes. Le phénomène pourrait néanmoins être contrebalancé par une croissance du marché de l'emploi qui participerait au maintien et au renouvellement d'une population plus jeune. L'implantation de grandes entreprises françaises à Chennai renforcerait cette tendance, activant une migration de la France vers l'Inde.

Ce vieillissement de la population pondichérienne est synonyme de baisse des effectifs à plus long terme. Alors que de plus en plus de jeunes choisissent d'étudier puis de travailler en France (la grande majorité via le Lycée français), la perspective actuelle d'augmentation des inscrits n'est que transitoire : nos estimations indiquent en effet une chute des effectifs dans 40 ans au plus tard. Afin d'assurer un maintien de la population au-delà d'une génération, il est nécessaire qu'apparaissent de nouvelles incitations pour les jeunes à rester à Pondichéry.



Portail d'entrée du Lycée français de Pondichéry

© Audrey Richard-Ferroujji

### EVALUATION DES FRANÇAIS NON INSCRITS À PARTIR DES DÉCLARATIONS DES NAISSANCES

L'étude prospective présentée ci-dessus a cependant pour limite de ne considérer que les Français inscrits. Elle ne peut malheureusement pas comptabiliser les Français dont la présence n'est pas déclarée au consulat. Nous avons utilisé les données liées aux déclarations de naissances pour dresser une estimation du nombre de Français non recensés. En effet, à Pondichéry, les naissances de Français sont souvent déclarées avec une ou plusieurs années de retard. Le registre d'état civil, lorsqu'il reçoit une déclaration, enregistre à la fois la date de naissance ainsi que la date de sa déclaration auprès du consulat. En construisant

un modèle mathématique qui tient compte de ce retard, nous obtenons des informations sur les mouvements migratoires et sur la population non recensée.

L'hypothèse principale de notre modèle est qu'une naissance, si elle n'est pas déclarée, est de moins en moins susceptible de l'être avec le temps. Une formalisation

mathématique permet d'obtenir le nombre attendu de déclarations de naissances en retard, par rapport aux naissances déclarées une année donnée. Nous comparons ensuite cette formule théorique avec les données du registre (disponibles de 2010 à 2015) par régression linéaire, afin d'estimer les paramètres de notre modèle.

Les résultats sont frappants. Nous trouvons que seulement 41 % des naissances de Français à Pondichéry sont déclarées l'année même. De plus, 47 % des naissances sont déclarées avec cinq ans ou moins de retard, et 1 % avec plus de six ans. 11 % des naissances ne sont jamais déclarées. Il ne faut cependant pas comprendre que ces 11 % représentent la population française non recensée à Pondichéry. D'autres facteurs entrent en jeu, mais ce chiffre donne une

première idée de l'imprécision liée aux statistiques officielles.

Il est intéressant de croiser ces résultats avec les données du recensement. Parmi les naissances déclarées l'année même, seulement 35 % en moyenne sont inscrites au registre des Français résidant à Pondichéry. 65 % des naissances sont donc déclarées sans nouvelle inscription au registre, bien que les deux démarches soient simultanées. Ceci peut traduire la volonté des parents d'attendre la naissance avant de partir s'installer en France. La tradition tamoule selon laquelle les femmes reviennent à Pondichéry le temps de l'accouchement accentue aussi cette différence entre naissances déclarées et inscriptions au registre des résidents à l'étranger. La naissance est déclarée auprès du consulat afin d'obtenir un passeport pour l'enfant, mais les parents feront recenser leur enfant auprès de leur lieu de résidence (éventuellement futur) en France. Des déclarations de naissances tardives sont aussi probablement effectuées au moment d'obtenir un passeport, en vue d'un départ en France. Ces chiffres témoignent de la part d'inconnu qui règne encore autour de l'étude démographique d'une population résidant en territoire étranger mais inscrite dans une circulation migratoire dense entre le pays d'origine et le pays dont elle a la nationalité.

## CONCLUSION : QUELS FUTURS POUR LA POPULATION FRANÇAISE DE PONDICHÉRY?

Cet article s'est attaché à éclairer de manière originale la question migratoire à travers l'examen du champ migratoire Pondichéry-France, expliquant la concentration de la plus grande

partie de la communauté française en Inde dans cette partie du pays. Nous avons ainsi mis en évidence des dynamiques coloniales mais aussi postcoloniales d'accès à la nationalité française qui correspondent à des moments et à des processus différents. Ces facteurs expliquent la circulation dense de ressortissants français entre France et Inde dans les deux sens. Mais celle-ci n'est que partiellement capturée par les outils administratifs qui peinent à estimer ces flux, ce qui nous a amenés à développer une méthodologie pour y pallier et pouvoir élaborer des scénarios prospectifs sur la démographie de cette population. Ceux-ci montrent la pérennité à terme d'un champ migratoire (Simon, 2008) polarisé par deux États-Nations, animé par des mobilités nouvelles, correspondant à l'émergence de l'Inde comme grande puissance politique (mesures en direction de la diaspora) et économique (perspectives professionnelles). À partir de la catégorie des Français de l'étranger, cette étude de cas s'inscrit dans une réflexion plus large sur la signification des mobilités internationales et des appartenances pour des communautés transnationales postcoloniales telles que les Franco-Pondichéryens. Pondichéry reste une porte entre la France et l'Inde et le lieu d'une histoire partagée. De multiples scénarios restent ouverts pour cet ancien comptoir du sud de l'Inde et sur le rôle qu'il jouera dans l'avenir de la collaboration franco-indienne, en fonction des politiques publiques mises en oeuvre par les deux États (investissements, visas, etc.) et des trajectoires individuelles.

## RÉFÉRENCES

David ANNOUSSAMY : *L'Intermède français en Inde*. Paris, L'Harmattan, 2005.

Anouck CARSIGNOL : *L'Inde et sa diaspora*. Presses Universitaires de France, 2011.

Jean DELOCHE : *Pondichéry Hier et Aujourd'hui*, Pondichéry/Aix-en-Provence : Institut Français de Pondichéry/Ecole Française d'Extrême-Orient/Centre des Archives d'outre-mer. Consultable : [http://www.ifpindia.org/digitaldb/site/pondicherry/data/fr\\_index1.html](http://www.ifpindia.org/digitaldb/site/pondicherry/data/fr_index1.html)

Damien DESCHAMPS : Une citoyenneté différée : sens civique et assimilation des indigènes dans les Établissements français de l'Inde. *Revue française de science politique*, n°1, vol.47, pp.49-69, 1997.

Anthony GOREAU-PONCEAUD : Tamils in France. In S. Irudaya RAJAN et Marie PERCOT, éditeurs : *Dynamics of Indian Migration : Historical and current perspectives*, pp. 64-90. Routledge, 2011.

Christophe GUILMOTO : Le cycle migratoire tamoul, 1830-1950. *Revue européenne des migrations internationales*, n°7, pp. 123-150, 1991.

Sophie LAKSHMI DASSARADANAYADOU : Tamouls indiens : de Pondichéry à la France. *Hommes et migrations*, n°1268-1269, pp. 68-81, 2007.

Henri LERIDON et Laurent TOULEMON : *Démographie : approche statistique et dynamique des populations*. Economica, Paris, 1997.

Claude MARIUS : La migration des Pondichéryens vers l'Indochine. *Revue historique de Pondichéry*, n° 22, pp. 101-106, 2007 & n° 23, pp. 3-38, 2009.

Paul MICHALON : *Des Indes françaises aux Indiens français ou Comment peut-on être franco-pondichéryen ?* Mémoire de sociologie, Université Aix-Marseille I, décembre 1990.

Christine MOLINER : L'immigration sud-asiatique en





© Audrey Richard-Ferroudji

Le Lycée français de Pondichéry (bâtiment du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle) accueille près d'un millier d'élèves.

France, *Infos Migrations*, n°12, Paris, 2009. URL : [http://www.immigration.interieur.gouv.fr/content/download/38856/296323/file/IM\\_12.pdf](http://www.immigration.interieur.gouv.fr/content/download/38856/296323/file/IM_12.pdf)

Gérard NOIRIEL : *Le Creuset français. Histoire de l'immigration (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*. Éditions du Seuil, Paris, 1988.

Natasha PAIRAUDEAU : *Via l'Indochine : trajectoires coloniales de l'immigration sud-indienne. Hommes et migrations*, n°1268-1269, pp. 24-33, 2007.

Natasha PAIRAUDEAU : *Indians as French Citizens in Colonial Indochina, 1858-1940*. Thèse de doctorat, University of London, School of Oriental and African Studies, Department of History, June 2009.

Emilie PONCEAUD-GOREAU : "Why go back to Pondicherry?" French Tamil women in the return migration,

*Diasporas : Études des Singularités Indiennes*, n°3, pp. 51-68, 2015.

Catherine SERVAN-SCHREIBER et Vasoodeven VUDDAMALAY : *Les étapes de la présence indienne en France. Hommes et migrations*, n°1268-1269, pp. 8-23, 2007.

Gildas SIMON : *La planète migratoire dans la mondialisation*, Paris, Armand Colin, 2008.

Gildas SIMON et Jérémy GUEDJ : France. In SIMON G., *Dictionnaire des migrations internationales : Approche géohistorique*, Paris, Armand Colin, 2015.

Ingrid THERWATH : *L'État face à la diaspora : stratégies et trajectoires indiennes*. Thèse de doctorat, Science-Po Paris, 2007.

Jacques WEBER : *Les Établissements français en Inde au XIX<sup>e</sup> siècle (1816-1914)*. Thèse de doctorat, Université Aix-Marseille I, mars 1987.

Jacques WEBER : *La mosaïque pondichérienne. In Pondichéry 1674-1761. L'échec d'un rêve d'empire*, Éditions Autrement, Paris, pp. 144-163, 1993.

## IFP

Antoine Jacquet,  
Aurélie Varrel,  
Audrey Richard-  
Ferroudji  
*Quand les migrants  
sont français : La  
population française  
de Pondichéry*

CAHIERS DES IFRE  
#3, DÉCEMBRE 2016,  
P. 58-67, TEXTE INTÉGRAL  
DISPONIBLE SUR HALSHS.

<http://www.ifre.fr/c/66474>